



METALLURGIE

Communiqué de presse

Paris,
le 20 janvier 2017

La CFE-CGC a signé ce vendredi 20 janvier l'accord sur les salaires minimaux garantis des ingénieurs et cadres de la Métallurgie : + 0.8 % pour 2017

Lors d'une ultime séance de négociation, où la quasi-totalité des organisations syndicales se sont accordées avec les propositions de la CFE-CGC, la fédération de la Métallurgie a signé l'accord de revalorisation des salaires minimaux des ingénieurs et cadres.

Ce dernier prévoit une augmentation de 0,8% des rémunérations sur l'ensemble de la grille. Il est assorti d'une clause « de revoyure », de nature à pallier tout dérapage éventuel de l'inflation.

Forte de son poids dans la branche, près de 48 % sur la convention collective nationale des ingénieurs et cadres, la CFE-CGC prend ses responsabilités pour l'intérêt supérieur des salariés de la Métallurgie.

Contact presse

Gabriel Artero

Président

06 76 60 30 90

Métallurgie CFE-CGC – 33, avenue de la République – 75011 Paris

01 44 53 32 00

www.metallurgie-cfecgc.com